

8 mars 2021

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Une année de crise sanitaire qui n'a pas remis en cause les inégalités entre les femmes et les hommes bien au contraire !
Les métiers qui ont été en première ligne sur le front contre le Covid-19 (santé, éducation, propreté, alimentation, distribution, etc) sont souvent faiblement rémunérés, non valorisés, précaires.
Et surtout, ce sont des métiers majoritairement occupés par des femmes.

EHPAD :
87,4 %

Métiers d'aides aux
personnes et métiers de
la propreté : 83 %

Médecins et personnels non
médicaux à l'hôpital :
77,3 %

Enseignement :
67 %

Secteur de l'alimentaire :
48 %

Dans leur vie personnelle, pendant le confinement : les femmes ont consacré 2h34 aux tâches domestiques (contre 2h10 pour les hommes) et 56 % d'entre elles ont déclaré aider le plus souvent les enfants à faire leurs devoirs.

Les violences conjugales ont augmenté : comparé à la même période en 2019, les interventions des forces de l'ordre à domicile ont augmenté de 42 %, tandis que les appels au 3919 ont triplé.

Mais les femmes peuvent-elles espérer que cette période verra la reconnaissance de leurs revendications à l'obtention (enfin) d'une réelle égalité des droits entre elles et les hommes ? Rien n'est moins sûr. Rappelons qu'il aura fallu 2 conflits mondiaux pour que le droit de vote soit accordé aux femmes dans nombre de pays...

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir... à la DGFIP aussi.

Quelques rappels : pour une administration à 59 % féminisée, en catégories C et B, les 2/3 des agents sont des agentes alors que chez les A+, la tendance est inversée (moins d'1/3 de femmes, plus de 2/3 d'hommes). Des carrières hachées essentiellement pour raisons familiales, des volumes de promotions internes en baisse alors que les femmes se tournent principalement vers elles pour dérouler leur carrière, des rémunérations inférieures à celles de leurs homologues masculins..., la DGFIP, à l'instar du reste de la Fonction publique, ne garantit pas une égalité de traitement. Et l'arrivée des lignes directrices de gestion relatives au parcours professionnel va encore compliquer l'évolution de la carrière des femmes qui souvent se consacrent à l'éducation des enfants avant de se présenter à un concours, une sélection ou une liste d'aptitude.

Le plan d'actions 2020-2022 de la DGFIP en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes ne présente pas de mesures permettant réellement d'avancer.

Solidaires Finances Publiques invite, chacun et chacune, femmes et hommes, à s'inscrire dans les actions proposées en cette journée du 8 mars, à répondre au mot d'ordre de grève féministe, mais aussi tout le reste de l'année, au quotidien, par des changements de comportements sociétaux, familiaux et professionnels.

Femmes et hommes, nous sommes toutes et tous concerné·es !

Le 8 mars, c'est toute l'année !

Données issues de : - Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Chiffres clés édition 2020, Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/Chiffres-cles-EFH_2020.pdf

- Bilan social DGFIP 2019